



Le Directeur académique des Services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles sous couvert de :

- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale
- Mesdames et messieurs les Principaux de collège

Marseille, le 20 novembre 2013

Division des Personnels Enseignants du 1er degré

Bureau des actes collectifs- DP2

Référence

Dossier suivi par Monique VEAUGIER 04 91 99 67 52

> Fariza MOULAI 04 91 99 67 46

Geneviève BILLO 04 91 99 67 47

Fax 04 91 99 67 81

Mél. ce.dp13dp2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédelec 13231 Marseille cedex 1 <u>**Objet**</u> : Appels à candidatures aux listes d'aptitudes aux emplois de direction d'établissements spécialisés – année scolaire 2014-2015

Réf.: - Décret n° 91-1077 du 14 octobre 1991 modifiant le décret n° 74-388 du 8 mai 1974.

- Circulaire ministérielle n° 75-006 du 6 janvier 1975

Les candidats peuvent faire acte de candidature pour les emplois de direction :

- D'école élémentaire spécialisée
- D'école annexe et école d'application
- D'école comportant au moins trois classes spécialisées et d'école d'Education spéciale
- De centre médico-psychopédagogique (C.M.P.P)

Les instructions citées en référence précisent les modalités d'inscription sur les listes d'aptitude aux emplois de direction d'établissements spécialisés. –

- cf. tableau récapitulatif joint en annexe -

Le bénéfice d'une inscription sur la liste d'aptitude, à un emploi de directeur d'établissement spécialisé n'est acquis que pour une année.

Les candidats prennent l'engagement d'accepter le poste qui leur sera éventuellement attribué, sous réserve qu'il soit situé dans le département d'origine.

Les instituteurs et professeurs des écoles remplissant les conditions exigées peuvent faire simultanément acte de candidature à une inscription sur plusieurs listes.

Les instituteurs et professeurs des écoles qui désirent solliciter leur inscription voudront bien télécharger le formulaire de candidature à l'adresse suivante :

http://www.ac-aix-marseille.fr/ia13 espace «personnels enseignants » et l'adresser :

- à l'I.E.N. de la circonscription ou à l'I.E.N spécialisé pour le :

Lundi 16 décembre 2013, délai de rigueur.

Les I.E.N. les transmettront sous le présent timbre pour le :

Vendredi 20 Décembre 2013.

Pour le Directeur académique Le Secrétaire Général

signé

Michel RICARD

Conditions à remplir pour solliciter

l'inscription sur la liste d'aptitude

DIRECTEUR D'ECOLE AUTONOME DE PERFECTIONNEMENT COMMUNALE ET DÉPARTEMENTALE	DIRECTEUR ET DIRECTRICE D'ÉCOLE ANNEXE OU D'APPLICATION	DIRECTEUR D'ÉCOLE COMPORTANT AU MOINS 3 CLASSES SPÉCIALISÉES, Y COMPRIS ÉCOLE DE PLEIN AIR ET DIRECTEUR D'ÉCOLE D'EDUCATION SPÉCIALE OUVERTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS AYANT PASSÉ UN PROTOCOLE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	DIRECTEUR DE CENTRE MEDICO- PSYCHO- PÉDAGOGIQUE
			• Etre âgé de 30 ans
 Etre âgé de 30 ans Etre titulaire du diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée OU A DÉFAUT: Justifier de 8 années de service en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dont cinq années d'enseignement spécial.* Etre titulaire du CAAPSAIS (décret du 15 juin 1987.) ou du CAPA-SH (décret du 5 janvier 2004). 	 Etre âgé de 30 ans Justifier de 8 années de service en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles.* Etre titulaire du CAFIPEMF (décret du 22 janvier 1985). 	 Etre âgé de 30 ans Etre titulaire du diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée OU A DÉFAUT: Justifier de 8 années de service en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dont 5 ans d'enseignement spécial.* Etre titulaire du CAAPSAIS (décret du 15 juin 1987.) ou du CAPA-SH (décret du 5 janvier 2004). 	Etre titulaire du diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée OU A DÉFAUT: Justifier de 8 années de service en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dont 5 ans d'enseignement spécial.* Etre titulaire du CAAPSAIS (décret du 15 juin 1987.) ou du CAPASH (décret du 5 janvier 2004)-option G-Enseignants spécialisés chargés de rééducation

NOTE: LES CONDITIONS D'ÂGE ET D'ANCIENNETÉ DE SERVICE REQUISES S'APPRECIENT AU 1er OCTOBRE DE L'ANNÉE AU TITRE DE LAQUELLE EST ÉTABLIE LA LISTE D'APTITUDE.

* Entrent en compte dans les 8 années de service exigées, l'ensemble des services d'instituteur ou de professeur des écoles continus ou fractionnés accomplis à temps complet en qualité de titulaire ou de stagiaire (ne sont retenus, ni les services d'instituteur remplaçant ou suppléant, ni le service militaire).

Les personnels en stage en vue de préparer le diplôme de directeur d'établissement spécialisé peuvent faire acte de candidature à <u>titre conditionnel</u>.





NOTICE DE CANDIDATURE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR SPECIALISE RENTREE 2014

Choix de la spécialité:

		☐ (a) Ecole élémentaire spécialisée☐ (a) Ecole annexe et école d'application
	Ţ	 (a) Ecole d'au moins 3 classes spécialisées et école d'éducation spéciale
	Ţ	☐ (a) Centre médico-psychopédagogique
FICHE DE RENSE	IGNEMENT	
Nom-Prénom : .	Nor	n de jeune fille :
Date et lieu de r	naissance :	
Etat civil (b) : c	élibataire – marié(e) – veuf/veuv	e – divorcé(e)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		on (joindre une enveloppe timbrée):
Tel :		
Conjoint(e): pro	fession	
	<u>nent occupé:</u> (préciser l'adres où le service est assuré).	se, le N° de tél et de fax de l'établissement, la
	•	
	on dans le poste ://	
	b) : Chargé d'école – adjoint – D	
	l'Ecole normale ou I.U.F.M. :	
DIPLOMES (c):	B.E.P.C:	B.S: Bac: Autres (d) :
TITRES:	D.E.S.I. :	C.A.P :
AGS au 31 déc	embre dernier (e) :ans	.moisjours
Echelon au 31 d	décembre dernier: Ancie	nneté dans l'échelon :ansmoisjours
2 dernières note	es d'inspection :/ 20	date :
ETAT DES SER	/ 20 RVICES : (stagiaire-titulaire)	date:

- (a) mettre une croix dans la case correspondante à l'emploi sollicité
- (b) encadrer en rouge la mention choisie
- (c) encadrer en rouge la mention choisie et ajouter la date d'obtention
- (d) énumérer en précisant la date d'obtention
- (e) service de remplaçant : stagiaire titulaire
- (f) joindre 2 enveloppes timbrées, libellées à vos nom et adresse



2/4

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION	FONCTIONS EXERCEES	Période du Au inclus	Durée		
			ans	mois	jours

<u>DIRECTIONS D'ECOLES</u> successivement assurées :

	Dates	nbres de classes	Nom de l'école	localité
du	au			

	at(e) à une ou des sessions précédentes ?s ?
VŒUX D'AFFECTATION :	(à titre indicatif)
	······································
ENGAGEMENT :	
	e poste qui me sera éventuellement proposé sous réserve qu'il soit ou j'exerce (département d'origine).
Α	le
	Signature du candidat :

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE, OU DE L'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE, sur les aptitudes du candidat aux fonctions de direction :

5)	1.	Ponctualité :
3/4	2.	Qualité de tenue d'éducation et de caractère :
		Rapport avec l'administration :
	3.	Intérêt pour le travail administratif et l'organisation : Aptitude à s'adapter aux règles administratives :
		Aptitude à la rédaction administrative et à l'expression orale en public :
		■ Goût pour les responsabilités :
		 Qualités d'animateur :
	APPRECIAT	ION GENERALE ET CONCLUSION :
		Date et signature :
	AVIS DU DIF	RECTEUR ACADEMIQUE :

Date et signature :

	E١
V	L /

4/4

PROPOSITION DE LA COMMISION

Fait à Aix-en-Provence, le

Le Président de la Commission